

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 juillet 2015

Etaient présents : GRASSA Martine, MONNIN Marie-Claire, GODARD Jean-Louis, MARSOUDET Laurent, BERHAULT Jacques, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, , ROLET Jean-Yves et ROLET Joëlle.

Absents excusés : PONTTHUS Nathalie (procuration à Martine GRASSA) , MONNIN Antoine

1. Vente de la Réserve Incendie

Par dix voix pour et une voix contre, le conseil municipal décide de vendre à Monsieur Clément la réserve incendie pour un prix de 500 euros. L'acheteur aura à sa charge les frais d'acquisitions et les frais de modifications liés à l'alimentation en eau

2. Achat de la parcelle de bois « Aux Joncs »

Par dix voix pour et une abstention, il est décidé d'acquérir la parcelle de bois pour le prix de 3 500 euros plus frais.

3. Accessibilité

- Abri bus et accès église : Création d'une rampe par les employés communaux
- Mairie : Installation d'un interphone par l'entreprise Bel-Mareschal en attente
- Ecole : En attente lié à l'avancement du projet d'école sur le RPI

4. Compte-rendus des différentes réunions

CCA : Visite de la maison médicale
Diverses ventes de terrain « Champ Bégault »

SIVOM : Pour renouveler le matériel volé, un nouveau prêt de 9 000 euros devra être fait.
Problème pour la poursuite de l'emploi jeune ne voulant plus suivre sa formation

CVS MAS et CVS EVEIL : Problème lié à la sécurité devant le bâtiment de l'Eveil. Il a été proposé de leur poser la question sur leurs propositions et ce à quoi ils s'engagent à faire

ECOLE : Prévision effectifs :
Villers /Chalamont : 30 enfants en maternelle TPS-PS-MS-GS
Villeneuve d'Amont : 17 enfants en CP et CE1
Arc sous Montenot : 20 enfants en CE2, CM1 et CM2

Mise en place d'une charte des transports par la commission école de la CCA 800

Divers :

- Demande de devis pour réfection monument aux morts.
- Rappel sur la consommation d'eau et l'importance de la sécheresse actuelle.
- La facture supplémentaire d'environ 1000 euros de l'entreprise Saulnier sur la réfection de la voirie est acceptée
- Remarque sur l'utilisation d'un chemin communal par la CUMA
- Problème poubelles église
- Contrat pour location salle des fêtes

La séance est close à 23 heures

Vu par Nous, Maire de la Commune de Villeneuve d'Amont pour être affiché le 27 juillet 2015, à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

La Maire,
Martine GRASSA